



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Nwako (Botswana)	1
Discours de M. Holyoake (Nouvelle-Zélande)	4
Discours de M. Bashev (Bulgarie)	8

Président : M. Emilio ARENALES (Guatemala).

En l'absence du Président, M. Ould Daddah (Mauritanie), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. NWAKO (Botswana) [*traduit de l'anglais*] : Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour féliciter notre président de son élection aux hautes fonctions de président de l'Assemblée générale pour la vingt-troisième session.

2. Il serait vain de rappeler les compliments qui ont été adressés, à bon droit, à notre président, à propos de son éminente carrière politique et juridique. Qu'il me suffise de dire que nous nous joignons aux sentiments qui ont été exprimés ici. Nous espérons que sous sa présidence cette session saura nous rapprocher d'une solution pour certains problèmes internationaux que leur persistance a rendus encore plus ardu.

3. Ma délégation voudrait également féliciter très chaleureusement l'éminent Président de la précédente session, S.E. M. Corneliu Mănescu, pour la compétence et l'impartialité avec lesquelles il a mené les travaux de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, session qui, pour dire le moins, a été marquée par l'examen de questions extrêmement graves et ardemment débattues.

4. Que l'on me permette également de féliciter tout aussi chaleureusement notre secrétaire général pour la façon dont il continue de s'acquitter de sa lourde tâche. Il ne lui a pas été facile d'arrêter des lignes de conduite qui puissent être acceptées par toutes les délégations, mais sa sincérité, son intégrité, la sagesse de son jugement ont confirmé le respect que ma délégation éprouve pour lui.

5. Enfin, je voudrais féliciter le Souaziland de son accession à l'indépendance et de son entrée aux Nations Unies. Le Botswana est particulièrement heureux de voir le Souaziland admis dans cette communauté des nations, et nous escomptons avec plaisir la contribution de ce pays à notre examen des divers problèmes qui se posent à notre organisation.

6. Le Botswana, le Lesotho et le Souaziland ont eu un long passé d'association, d'aspirations et de problèmes en commun sous la protection britannique. Ces trois Etats ont une position toute spéciale, tant géographique que politique, en Afrique australe et, de ce fait, peuvent prétendre connaître de très près la question complexe des relations raciales et des attitudes qui en découlent et qui sont particulières à cette partie du monde, l'un des centres d'intérêt de la vie internationale. Leur situation géographique est un fait absolu, et nous ne le regrettons pas; mais la communauté internationale ferait bien de comprendre les problèmes qui affectent chacun d'entre nous, problèmes qui découlent de notre situation à la pointe méridionale de l'Afrique.

7. Une réévaluation constante des Nations Unies, à la lumière des principes et des buts fixés dans la Charte, présente une importance vitale pour l'existence même de l'Organisation, car, de temps en temps, l'Organisation se voit empêchée d'agir et ses principes sont mêmes violés en divers lieux pour diverses raisons. La réaffirmation constante des principes de justice, de droits de l'homme, de la dignité de l'homme et du respect de l'intégrité des Etats autonomes aiguillonne la conscience du monde. Dans ce processus de réévaluation, ma délégation souhaite que la place qui revient de droit aux petites nations soit dûment reconnue. Ce sont elles, ces petites nations, qui peuvent maintenir vivante la conscience de l'humanité.

8. De nos jours, les grandes puissances sont obligées, nous disent-elles, de négocier à partir de positions de force — tout l'accent placé sur la "force". Il est peut-être pertinent de donner un avertissement et de dire ici que "le pouvoir corrompt", surtout lorsque l'action politique n'est pas nécessairement guidée par des principes moraux. Quand les problèmes du bien et du mal restent sans solution, nous éprouvons une inquiétude croissante.

9. Mon pays est l'un de ces petits Etats dont la contribution à l'existence de cet organisme est de maintenir vivace cette conscience de la communauté mondiale. C'est pourquoi nous croyons aux négociations pacifiques telles que les envisage la Charte des Nations Unies, et mon gouvernement, en tout temps, appuiera tout effort visant à résoudre les différends par des négociations pacifiques et par un dialogue constructif. Forts de cette attitude, nous n'éludons pas les problèmes, les questions controversées, car nous affirmons que, aussi longtemps qu'existe la volonté de parler, des solutions pacifiques sont possibles, même dans les circonstances les plus difficiles. Il est donc inquiétant de constater que des questions morales importantes ne figurent pas à notre ordre du jour; cela nous remplit d'angoisse. Nous nous posons la question : si les Nations Unies ne nous fournissent pas l'occasion de faire un examen de conscience et de protester, est-ce parce que nous avons une sura-

bondance de condamnations et contre-condamnations qui ne sont pas essentiellement des processus de synthèse ? L'exclusion de l'ordre du jour de la Tchécoslovaquie et du Viet-Nam ne vient-elle pas confirmer les inquiétudes de ma délégation ? Est-il possible qu'un examen attentif des mobiles puisse révéler quelque chose d'indésirable, quelque hésitation devant des problèmes de morale ?

10. La communauté cosmopolite qui est représentée ici cherche, par divers moyens, à trouver et à maintenir l'unité dans la conscience humanitaire commune sur laquelle nous sommes tous d'accord. Cette conscience passe au-dessus des frontières physiques et politiques aussi bien qu'au-dessus des poches géographiques ou politiques où n'est pas exercé ou à peine exercé le droit inaliénable de l'individu à la liberté individuelle et à la libre détermination. C'est pourquoi certains pays en Afrique australe retiennent l'attention du monde, pour des raisons que vous connaissez bien.

11. Les opinions de mon gouvernement sur la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain sont bien connues, car elles ont été clairement énoncées à plus d'une reprise dans le passé lorsque c'était nécessaire. Mais, n'est-il point d'autre région du monde qu'il faudrait examiner de près pour une contagion similaire ? Dans certaines régions, le refus de l'expression pleine et entière des droits de l'individu se manifeste de façon plus subtile et l'on n'en parle pas ouvertement. Toutefois, un péché de commission reste un péché, qu'il soit connu ou non du monde extérieur, qu'il soit légal ou non.

12. Ma délégation constate avec inquiétude une tendance à fabriquer en série des recommandations et des résolutions dont l'application est douteuse. La vanité de telles décisions ne saurait être trop fermement soulignée, car l'effet produit est plutôt l'inverse de celui qu'on souhaite. Cette stérilité des résolutions, le temps et l'énergie consacrés dans un débat à la présentation et à l'adoption de telles résolutions sapent le bon renom et l'autorité non seulement de commissions particulières, mais aussi de tout le dispositif qu'a cette organisation pour prendre des décisions. Le Sud-Ouest africain (Namibie) en est un exemple. Mon gouvernement tient à réaffirmer que la solution du problème du Sud-Ouest africain (Namibie) doit être recherchée essentiellement par un organisme tripartite, où seraient représentés les Nations Unies, le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud, en tant qu'autorité administrante *de facto*, et la population du Sud-Ouest africain dans son ensemble.

13. Ma délégation affirme en outre qu'il est vain de faire des recommandations d'application impossible, qui éveillent le genre de résistance qu'a déployée l'Afrique du Sud; et pour sortir de l'impasse actuelle, nous voudrions demander instamment que le Secrétaire général entame activement un dialogue avec le Gouvernement sud-africain en ce qui concerne la libre détermination, en dernière analyse, des habitants du Sud-Ouest africain, car, d'après nous, l'Afrique du Sud ne conteste pas le statut international du Sud-Ouest africain, ni le fait que son administration de ce territoire a un caractère intérimaire. En outre, nous demandons que, tandis qu'on examine la question de la libre détermination du Sud-Ouest africain, le Gouvernement sud-africain s'abstienne d'appliquer sa politique de développement séparé

des habitants puisque la communauté internationale, au nom de laquelle le Gouvernement sud-africain administre le territoire, s'est déjà prononcée contre la politique d'*apartheid*.

14. Pour ce qui est de la Rhodésie du Sud, mon gouvernement condamne la déclaration unilatérale d'indépendance, comme il l'a toujours fait dans le passé. Conformément à la politique de mon gouvernement, nous ne souhaitons pas invoquer le recours à la force militaire, parce que nous soutenons que l'utilisation concertée des sanctions économiques obligatoires intensifiées, dans l'esprit que prévoyait la résolution, permettrait de renverser le régime Smith. Les espoirs de ma délégation ont été éveillés par la reprise des entretiens entre le Premier Ministre du Royaume-Uni et Ian Smith — encore qu'ici je sois peut-être un peu dépassé par les événements — et nous espérons qu'il n'y aura pas d'abandon des six principes bien connus; nous espérons que, même si les sanctions obligatoires ne réussissent pas, le Royaume-Uni continuera de se considérer comme chargé d'assurer le renversement du régime rebelle en Rhodésie du Sud et l'établissement de conditions permettant de progresser vers un gouvernement par la majorité et vers la libre détermination.

15. Nous regrettons de voir se glisser déjà dans la législation sud-rhodésienne des éléments de ségrégation raciale qui, si l'on n'y met pas un frein, pourraient avoir pour résultat que le monde libre assisterait à de nouvelles complications de politique raciale en Afrique australe.

16. Mon pays a depuis longtemps des liens économiques avec la Rhodésie du Sud. La situation actuelle a un effet adverse sur notre programme de développement. De même, nous nous sommes trouvés dans bon nombre de situations gênantes découlant des troubles politiques en Rhodésie du Sud. Nous souhaitons donc vivement qu'on trouve rapidement une solution à cette impasse.

17. L'un des effets de l'instabilité politique en Afrique australe est le problème constant des réfugiés, et le Botswana a dû agir en tant que pays de premier asile pour les réfugiés venant d'Etats voisins. A la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, j'ai fait une déclaration [1579^{ème} séance] à propos des réfugiés, en vue d'attirer l'attention de la communauté mondiale sur les problèmes qui, inévitablement, découlent du fait que nous recevons des réfugiés — ceux qui sont en transit ou ceux qui, pour des raisons auxquelles ils ne peuvent rien, sont obligés de rester chez nous. A l'heure actuelle, nous accordons refuge à un nombre inquiétant d'Angolais qui fuient l'oppression portugaise. Est-il besoin de dire que nos services sociaux sont surchargés jusqu'à la limite de leurs forces et que nous ne pouvons faire face comme il le faudrait à ce qu'exige la venue de si nombreuses personnes ? Mon gouvernement, toutefois, procède à l'heure actuelle à une planification d'urgence pour préparer la réinstallation de ces réfugiés.

18. Notre politique envers les réfugiés est toujours humanitaire et, puisque nous appuyons la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés, nous avons adopté une législation qui, essentiellement, est conforme à l'esprit et au but de la Convention. Je voudrais donc démentir énergiquement les fausses allégations selon lesquelles mon gouvernement collabore avec le Gouvernement sud-africain ou la Rhodésie

du Sud en déportant vers ces pays de véritables réfugiés. Il n'y a pas eu un seul cas de cette nature. Avec l'assentiment de mon gouvernement, le Haut Commissaire des Nations Unies aux réfugiés a envoyé un chargé de mission pour enquêter sur le bien-être des réfugiés et aider à leur installation.

19. Mon gouvernement déplore les souffrances humaines et les pertes de vies qui accompagnent la guerre civile au Nigéria. Bien entendu, on s'est penché surtout sur le droit du Biafra à la libre détermination et sur l'extermination des Biafrais par les forces du Nigéria fédéral. Nous estimons que l'accession à l'indépendance n'est, pour tout Etat, que la condition préalable à sa propre réalisation par la solidarité nationale. Mon gouvernement n'approuve pas les mouvements sécessionnistes tribaux, mais il déplore l'extermination d'un peuple entier. Maintenant que la guerre civile est à peu près terminée, nous espérons que le Gouvernement fédéral s'attachera sincèrement à la tâche de reconstruction et de relèvement des régions du Nigéria déchirées par la guerre, et qu'il fera tout pour assurer la réconciliation et une paix durables dans un Nigéria unifié.

20. Il n'y a pas eu de changement important dans l'attitude de mon gouvernement à propos de la situation au Moyen-Orient. Nous constatons toutefois avec inquiétude que les tensions subsistent et que les positions se sont durcies, surtout en raison de l'absence totale de dialogue entre les belligérants. Nous regrettons que les tentatives du Secrétaire général en vue de négociations par l'intermédiaire de l'ambassadeur Gunnar Jarring n'aient servi de rien. Nous demandons instamment que toutes les facilités lui soient accordées dans sa mission de maintien de la paix.

21. Une des grandes tâches où les Nations Unies ont enregistré des succès a été d'assurer la libre détermination et l'indépendance aux peuples sous domination étrangère. L'Union soviétique a parlé très haut pour critiquer les puissances impérialistes, et elle s'est prononcée contre toutes mesures tendant à entraver le processus de décolonisation. Ces défenseurs de la cause du plus faible ont choqué le monde entier, il n'y a pas si longtemps, par l'occupation armée de la Tchécoslovaquie, acte qui va à l'encontre, de façon évidente, du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain et qui constitue un exemple criant de l'impérialisme de la pire espèce. Ce n'est pas seulement abominable, c'est aussi un acte de mauvaise foi envers ceux qui ont signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*voir résolution 2373 (XXII)*]. Les forces de l'Union soviétique sont restées en Tchécoslovaquie en dépit de l'opinion mondiale, et nous demandons à l'Union soviétique, comme d'autres l'ont fait, de retirer ses forces de la terre tchécoslovaque.

22. A propos de la guerre au Viet-Nam, la position de mon gouvernement demeure inchangée. Il est encourageant de savoir que des tentatives sont faites pour trouver un règlement pacifique dans les entretiens de Paris.

23. Comme nous le savons tous, cette année a été déclarée Année internationale des droits de l'homme, et il y a lieu d'espérer que des activités importantes, pour marquer cette année, ont été entreprises ou le seront encore pour qu'elle devienne historique dans les affaires de l'humanité et que des efforts spéciaux seront déployés non seulement pour

soulager les souffrances humaines, mais aussi pour les faire disparaître partout où elles existent.

24. Pour ce qui est de la situation économique et sociale, ma délégation rappelle que, souvent, dans ses déclarations faites aux nations du monde, le Secrétaire général, U Thant, a relevé la nécessité de réduire le fossé qui s'élargit entre nations riches et nations pauvres et que la réalisation de cet objectif contribuerait à faire régner dans le monde la paix et la sécurité. Ma délégation est d'avis que s'il est essentiel, pour les nations en voie de développement, d'intensifier leurs propres efforts pour mener à bien leurs programmes de développement, il serait fort utile que les nations développées fournissent plus généreusement une aide qui est d'importance si vitale pour la mise en oeuvre de ces programmes de développement. Hélas! il est troublant de constater qu'alors que le fossé entre nations riches et nations pauvres continue de s'élargir les sources d'assistance tarissent de plus en plus.

25. En tant que pays en voie de développement, nous avons essentiellement des besoins d'infrastructure, ce qui n'est pas le cas de nos voisins immédiats, l'Afrique du Sud et la Rhodésie du Sud. Le Botswana, le Lesotho et le Souaziland pourraient être considérés comme appartenant à une même région géographique dont les besoins, dans l'ensemble, sont similaires; mais aux fins d'une assistance qu'ils partageraient sur une base régionale, cette conception n'est pas en leur faveur en raison des distances considérables qui séparent ces pays.

26. Nous sommes heureux d'apprendre que les efforts de coopération, parmi les pays en voie de développement, ont créé, cette dernière année, des liens régionaux étroits, surtout en Afrique où, jusque-là, la tendance avait été plutôt à la désintégration. Nous demandons instamment que des mesures soient prises pour intensifier l'action concertée entreprise par les Nations Unies par le truchement des institutions spécialisées chargées de la formation de personnel national aux fins du développement économique et social.

27. Nous demandons également qu'une mobilisation, une affectation et une utilisation efficaces des ressources humaines disponibles soient entreprises à l'échelon national. A cet égard, mon gouvernement se félicite particulièrement — en l'appuyant — de la recommandation du Conseil économique et social tendant à ce que le Programme des Nations Unies pour le développement continue de soutenir des projets d'éducation et de formation, de souligner les besoins en main-d'oeuvre pour les projets de développement et d'envisager la formation, en préinvestissement, du personnel nécessaire.

28. Au Botswana, le Programme alimentaire mondial s'est de plus en plus rapproché du programme de développement communautaire comportant divers projets. Si l'on évalue ces projets, on constate qu'une aide alimentaire, selon ce programme, a été un appoint précieux. Le Programme a encouragé les efforts collectifs des habitants pour faire face aux besoins de leurs propres communautés.

29. En conclusion, il continue d'y avoir dans le monde des zones de tensions et de conflits qui doivent être résolus en faisant appel aux meilleures intentions des Etats

Membres, conformément à l'esprit de la Charte. Dans le domaine économique et social, un progrès visible se fait, grâce aux efforts des organes et institutions spécialisées des Nations Unies, pour soulager les souffrances humaines et améliorer les niveaux de vie. Trop souvent, hélas! les perspectives pour les hommes de vivre en paix demeurent éloignées; mais l'espoir est soutenu par l'idéal exprimé dans la Charte, qui reconnaît l'égalité souveraine des Etats autonomes et affirme aussi les droits et la dignité de l'homme.

30. M. HOLYOAKE (Nouvelle-Zélande) [*traduit de l'anglais*] : Au nom du Gouvernement et de la délégation de la Nouvelle-Zélande, je voudrais tout d'abord exprimer au Président nos sincères félicitations à l'occasion de son élection au poste éminent de président de l'Assemblée générale. Nous admirons la manière dont il a déjà contribué aux activités des Nations Unies à des titres divers. Nous saluons son dévouement aux principes et aux objectifs de l'Organisation et nous sommes certains que la manière dont il dirigera les travaux de la vingt-troisième session accroîtra son propre prestige, celui de son pays, et, par-dessus tout, celui de l'Organisation des Nations Unies.

31. Je saisis cette occasion également pour rendre hommage au Président sortant, M. Mănescu, ministre des affaires étrangères de Roumanie. La sagesse et la dignité avec lesquelles il a dirigé les travaux de la vingt-deuxième session lui ont acquis le respect de nous tous et de tous ceux qui, dans le monde, s'intéressent à notre organisation.

32. Nous félicitons également le Gouvernement et le peuple du Souaziland au moment où ce pays vient prendre sa place dans la communauté des nations souveraines et devient par là même partenaire à égalité des autres Membres des Nations Unies. La Nouvelle-Zélande a été heureuse d'être parmi les auteurs de la résolution demandant l'admission du Souaziland, et nous nous réjouissons de la participation de ce pays aux activités des Nations Unies.

33. Depuis la dernière fois que j'ai pris la parole ici, en 1962, bien des choses ont changé sur la scène internationale et dans le fonctionnement des Nations Unies elles-mêmes. Le nombre des membres de l'Organisation est passé de 108 à 125. Son budget a augmenté, passant de 82 à 140 millions de dollars. De nouvelles institutions spécialisées ont été créées et de nouveaux domaines d'activité importants ont été abordés. Cette croissance est le reflet de nouvelles attitudes, de nouveaux intérêts, d'ambitions et, je crois, de priorités nouvelles. Mais, en examinant ce qui a changé, je crois que nous perdons parfois de vue ce qui reste au même point, au point où c'était en 1962 et dans les années précédentes. En 1945, la nécessité d'une sécurité collective était primordiale, et je crois qu'il en est de même aujourd'hui.

34. Les Nations Unies ont toujours été au centre de la politique étrangère de la Nouvelle-Zélande. Il continuera d'en être ainsi, car les Nations Unies ont un rôle vital à jouer dans tous les domaines principaux qui intéressent les hommes : la paix et la sécurité, le développement économique, la décolonisation, la défense et la protection des droits de l'homme. Nous avons tous compris — plus clairement, je crois, que ceux qui ont posé les objectifs de notre organisation à San Francisco en 1945 — qu'il n'y a

pas d'Etat, grand ou petit, qui puisse seul venir à bout de ces problèmes.

35. L'oeuvre de notre organisation dans le domaine du développement économique s'est rapidement accrue. C'est ce qu'il fallait. L'un des objectifs inscrits dans la Charte consiste à favoriser le progrès social et à assurer de meilleurs niveaux de vie dans une liberté plus grande en même temps qu'à réaliser la coopération internationale pour résoudre les problèmes économiques. Jamais ces problèmes n'ont été plus vastes. Jamais il n'a été plus pressant de les résoudre.

36. La Nouvelle-Zélande a toujours estimé que le progrès économique et social est la base essentielle de la paix et de la sécurité internationales. Depuis quelque 20 ans, nous contribuons — de manière considérable pour un petit pays — aux programmes établis, tant dans le cadre des Nations Unies qu'en dehors, afin d'aider les pays en voie de développement qui s'efforcent de réaliser de tels progrès. Nous avons été aussi parmi ceux qui ont le plus préconisé un effort collectif afin de relever le défi de la faim dans le monde. En Nouvelle-Zélande, nous sommes convaincus que l'une des meilleures méthodes pour relever ce défi consiste à organiser d'une manière plus rationnelle la répartition des ressources alimentaires mondiales.

37. Nous nous rendons pourtant bien compte que cette aide seule ne peut pas résoudre le problème. Pour atteindre une croissance économique réelle et soutenue, les pays en voie de développement doivent pouvoir gagner — je dis bien "gagner" — des quantités toujours plus grandes de devises étrangères. Pour cela, ils doivent pouvoir vendre davantage aux nations industrialisées. Mais nous savons par notre propre expérience que la tâche n'est pas facile.

38. Pendant bien des années, la Nouvelle-Zélande, ainsi que d'autres pays producteurs de denrées agricoles, a connu des difficultés graves lorsqu'il s'est agi de gagner l'accès aux marchés des pays industrialisés. Quelle que soit l'efficacité de nos méthodes, quel que soit le caractère compétitif de nos prix, nous nous voyons souvent refuser une chance équitable, voire une chance tout court, de vendre nos produits. Ce problème ne perd rien de son acuité. Au contraire, un certain nombre d'importants pays commerçants ont récemment augmenté leurs restrictions sur les importations agricoles et ont stimulé leur propre production anti-économique et subventionnée, à tel point qu'ils menacent les marchés du monde entier.

39. Il y a là un problème qui requiert l'attention de la communauté internationale. Le problème n'existe pas seulement pour les pays, comme la Nouvelle-Zélande, qui exportent des produits alimentaires de climat tempéré. Le problème existe pour tous ceux qui s'intéressent à l'expansion du commerce mondial, et je pense que c'est le cas de toutes les nations. Il y a là, me semble-t-il, un défi pour les pays qui, bien qu'Etats Membres des Nations Unies et principaux bénéficiaires de l'ordre international actuel, n'hésitent pas moins à reconnaître le fait de l'interdépendance entre les membres de la communauté mondiale.

40. A propos du développement économique, je dois rappeler la vive satisfaction avec laquelle mon gouvernement a suivi l'extension des activités des experts des Nations Unies à notre voisinage immédiat, le Pacifique Sud.

Il y a là une tendance dont nous nous félicitons grandement. Le programme de développement des Nations Unies et les services techniques des institutions spécialisées s'intéressent de plus en plus à des projets concernant le Pacifique Sud. Certains d'entre eux ont eu un caractère régional et ont nécessité la participation commune des Nations Unies, de la Commission du Pacifique Sud et d'autres pays de la région. D'autres ont été orientés vers les besoins de telles ou telles îles dans la région. La Nouvelle-Zélande continue d'administrer deux très petits territoires insulaires, Nioué et les îles Tokélaou. Nous avons été particulièrement satisfaits de ce qu'une assistance internationale ait été fournie à ces îles et à d'autres territoires non autonomes du Pacifique Sud. Nous sommes convaincus que l'assistance au développement peut contribuer grandement à accélérer l'évolution des territoires coloniaux vers la libre détermination et, si les populations visées le souhaitent, vers l'indépendance.

41. Les Nations Unies ont beaucoup fait pour transformer les territoires non autonomes. La Nouvelle-Zélande a joué un rôle majeur dans l'élaboration des dispositions de la Charte sur ce sujet. Nous avons amené à la libre détermination les deux territoires principaux dont nous étions chargés, le Samoa-Occidental et l'archipel Cook. Nous avons voté en faveur de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Nous avons salué la contribution apportée par cette organisation non seulement à notre tâche, mais aussi à tout le processus de décolonisation.

42. Il ne subsiste que quelques territoires ayant encore à exercer leur droit à la libre détermination et à l'indépendance. Chacun, nous le reconnaissons, présente des difficultés particulières. Ce ne sont pas les mêmes difficultés, et il ne faut pas les confondre. Pour les résoudre, il n'y a pas de règle immuable, ni même de règle empirique appropriée. Nous ne devons pas oublier que nous avons affaire à des hommes et non à des choses. A l'un des extrêmes, nous voyons les territoires non autonomes de l'Afrique australe, cités par l'orateur qui m'a précédé. A l'autre extrême se trouvent des territoires où l'obstacle à l'évolution vers la libre détermination est dû à des facteurs tels que la très petite superficie, l'isolement, l'absence de ressources et des possibilités de développement très restreintes.

43. C'est dans cette dernière catégorie que se situent les deux territoires qu'administre encore la Nouvelle-Zélande. Les problèmes propres à ces territoires ne peuvent être méconnus purement et simplement ou écartés avec impatience comme la manoeuvre d'une administration coloniale décidée à s'accrocher au passé le plus longtemps possible. Songeant au rythme que doivent comporter les progrès politiques à venir, mon gouvernement s'est laissé guider et continuera de se laisser guider par les vœux des habitants de ces deux territoires, de Nioué et des îles Tokélaou. Nous avons dit maintes fois que c'est à ces habitants qu'il appartient de prendre les décisions fondamentales touchant leur avenir au moment qu'ils choisiront eux-mêmes. C'est bien là l'essence de la libre détermination.

44. En cette année internationale des droits de l'homme, l'Assemblée générale examinera bien entendu les progrès réalisés au cours des 20 années qui nous séparent de

l'adoption de la Déclaration universelle. Dans mon pays, les droits de l'homme sont reconnus et respectés depuis longtemps. Il y a quelques semaines seulement, nous avons célébré le soixante-quinzième anniversaire de l'instauration du vote des femmes. Mon gouvernement a joué pleinement son rôle dans la célébration de cet anniversaire en Nouvelle-Zélande. Nous sommes devenus partie à deux conventions de plus, tandis que d'autres sont à l'étude. Les organisations non gouvernementales ont entrepris dans notre pays un programme appréciable d'activités au cours de cette année, avec l'aide du gouvernement. L'année 1968 a vu se réaliser beaucoup de progrès dans de nombreux pays Membres de l'Organisation.

45. Cependant, pour certains pays, cette année a été beaucoup moins heureuse, ce qui nous rappelle que les Nations Unies, lorsqu'elles ont élaboré les normes relatives aux droits de l'homme, n'ont fait qu'un début.

46. En Nouvelle-Zélande, nous avons été profondément troublés d'apprendre que tant d'innocents sont morts ou ont éprouvé d'effroyables souffrances à la suite des violents combats sanglants au Nigéria. Nous savons que l'Organisation de l'unité africaine et le Secrétaire général du Commonwealth ont déployé des efforts louables et laborieux pour arriver à un règlement politique. Nous avons été déçus de constater que, jusqu'à présent, ces efforts n'ont malheureusement pas abouti. Toute la population de la Nouvelle-Zélande espère sincèrement que les Nations Unies feront tout ce qu'elles pourront pour atténuer les souffrances terribles et les tribulations des populations dans les régions dévastées par les combats.

47. Les travaux des Nations Unies dans les domaines du développement économique, de la décolonisation et des droits de l'homme sont d'une importance énorme. Cependant, nous attendions tous — et nous attendons encore — beaucoup plus de cette organisation. Pour nous, le coeur du problème est dans la manière dont la communauté internationale traitera des grands problèmes de la guerre et de la paix. Tel est l'objectif essentiel de la Charte. Ceux qui se réunirent à San Francisco espéraient créer une organisation qui empêcherait les agressions et qui maintiendrait la paix et la sécurité internationales partout dans le monde; c'est ainsi qu'avait été conçue la fonction première et essentielle des Nations Unies; des règles de conduite fondamentale furent posées, et un mécanisme fut constitué pour assurer que ces règles seraient respectées.

48. Le système de sécurité collective créé en 1945 présentait un intérêt considérable pour des petits pays comme la Nouvelle-Zélande. Ce n'est pas uniquement, ni même surtout, par idéalisme que nous nous sommes engagés dans le cadre de ce système; le fait, pur et simple, était que nous n'avions pas le moyen de nous défendre ni d'assurer, à nous seuls, notre survie. Nous devions compter sur la protection de la communauté internationale organisée; en échange, nous nous étions engagés à aider cette organisation dans ses efforts pour protéger les autres pays. C'étaient donc la Nouvelle-Zélande et des pays comme elle qui avaient le plus à gagner, nous semblait-il, à la réussite du système de la Charte, et qui avaient le plus à perdre en cas d'échec de ce système. Pour nous, cela demeure vrai aujourd'hui encore.

49. Nous sommes tous douloureusement conscients du fait que les Nations Unies se sont révélées incapables de fournir la garantie de la paix et de la sécurité internationales, comme elles devraient le faire. Dans un grand nombre de crises les plus aiguës qui se sont produites depuis la fondation de l'Organisation, les Nations Unies n'ont pas pu jouer le rôle décisif attendu d'elles. Le peuple de mon pays se demande quelle sécurité au juste nous pouvons attendre de la part d'une organisation qui est parfois paralysée par des intérêts nationaux en conflit; il n'est pas étonnant, par conséquent, que les Etats aient dû chercher dans le cadre de la Charte — je le souligne : dans le cadre de la Charte — d'autres moyens de travailler ensemble pour se protéger.

50. Les échecs des Nations Unies dans ce domaine essentiel de ses travaux n'ont pas seulement été dus, nous semble-t-il, à la rupture de la coopération entre les grandes puissances, rupture qui est intervenue dès les premières étapes de la vie de l'Organisation. Il y a eu d'autres causes, dont certaines sont d'origine beaucoup plus récente. Cette paralysie, totale ou partielle, a revêtu des formes diverses; mais, essentiellement, ce qui intervient ici est une question de volonté politique de la part des Etats Membres. Récemment, le Secrétaire général — à qui je tiens à rendre ici hommage — a brossé un tableau assez sombre des problèmes qui se présentent à la communauté internationale; il a conclu qu'il s'était produit un sérieux déclin des normes internationales; il a parlé d'une tendance croissante, de la part des Etats, à recourir à la force et à la violence pour régler leurs différends internationaux.

51. Je le répète, l'objectif essentiel des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité internationales et d'empêcher l'agression. Cependant, nous savons fort bien que dans un pays — en fait, dans plusieurs pays, mais je pense surtout à l'un d'entre eux, le Viet-Nam du Sud — une guerre implacable se poursuit depuis quelques années parce que, selon nous, une autre puissance cherche à imposer sa volonté par la force des armes. La communauté internationale n'a pas fait grand-chose à cet égard. C'est encore un cas dans lequel les Membres de l'Organisation auraient pu prouver qu'ils se préoccupaient — souci qui est l'âme de la Charte — du sort des pays victimes de l'utilisation de la force et de la violence.

52. Comme quelques autres pays, le Viet-Nam est depuis quelques années divisé en deux parties. Cette division est un fait regrettable et fort triste; mais c'est un fait, une réalité qui existe au Viet-Nam, en Corée et en Allemagne. Nous espérons que les populations des Etats divisés pourront réaliser leur réunification par leur propre décision et dans leur libre détermination. Mais, tant que ces décisions n'auront pas été prises, toute tentative effectuée par l'une des parties pour réaliser la réunification par la force des armes ne peut, à notre avis, être considérée que comme un acte d'agression.

53. On soutient parfois que le conflit du Viet-Nam n'est qu'une guerre civile. Mais ce conflit est beaucoup plus que cela; il est beaucoup plus qu'une insurrection armée d'un mouvement purement local. Il est incontestable que le Vietcong — dominé, dirigé, soutenu et approvisionné par le Viet-Nam du Nord — a été renforcé par des unités militaires venues du Nord, à tel point que ses principales forces militaires organisées sont, en fait, essentiellement nord-vietnamiennes.

54. La Nouvelle-Zélande est à plus de 5 000 miles du Viet-Nam. Nous nous trouvons encore plus loin de la Corée, lorsqu'en 1950 nous avons reconnu — comme l'a fait la grande majorité des membres de notre organisation — qu'une attaque armée, même à travers la ligne de démarcation d'un pays divisé politiquement — la Corée —, n'en était pas moins une agression. La Nouvelle-Zélande était encore plus loin de l'Ethiopie, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne lorsque, dans les années 1930, nous nous sommes aperçus que les attaques dirigées contre ces pays avaient des incidences pour la sécurité du monde et pour notre propre sécurité, dans notre lointain Pacifique Sud. Nous savions, par expérience, qu'une agression, où qu'elle se produise, est une menace à la paix dans le monde entier et, comme telle, nous concerne tous. Je crois que c'est la raison d'être de notre organisation, et c'est pourquoi la Nouvelle-Zélande a répondu positivement à la demande d'assistance militaire et économique émanant de la victime de l'agression : la République du Viet-Nam.

55. L'effort auquel nous avons participé n'est pas une croisade idéologique. Nous ne l'avons jamais pensé. Ni la Nouvelle-Zélande ni aucun autre des Etats qui sont venus en aide à la République du Viet-Nam ne cherchent à imposer un gouvernement d'un genre, d'un type ou d'une variété idéologique quelconque, non plus qu'un régime déterminé, au peuple de ce pays, et nous cherchons moins encore à détruire le régime qui existe au Viet-Nam du Nord. Nous n'essayons pas de nous installer de façon permanente au Viet-Nam. Comme nos alliés, nous nous sommes engagés à nous retirer dès que l'autre côté retirera ses forces vers le Nord, dès que l'infiltration aura cessé et que, en conséquence, le niveau de la violence aura baissé.

56. Ce que nous voulons, c'est que la population du Viet-Nam du Sud soit libre de choisir son propre gouvernement et de décider de sa propre structure politique et sociale, y compris ses relations avec le Viet-Nam du Nord, à l'abri de la menace de forces militaires. Si la population du Viet-Nam du Sud optait pour le communisme, nous en serions surpris, car nulle part, même pas au Viet-Nam du Nord, une population n'a montré librement, par des élections offrant un libre choix, qu'elle préférerait le communisme. Mais si la population du Viet-Nam du Sud faisait un tel choix, ce serait son droit. Si elle choisit de rejeter le communisme et de demander de l'aide — ce qu'elle a fait —, c'est aussi son droit.

57. Chacun souhaite voir cesser ce tragique conflit du Viet-Nam. Personne ne le désire plus que ceux des pays dont les hommes combattent et meurent là-bas. Mon gouvernement a appuyé de tout coeur tous les efforts, aussi bien au sein de l'Organisation des Nations Unies qu'en dehors, qui ont été faits dans ce sens, et il a participé à toutes les instances possibles pour faire passer le conflit du champ de bataille à la table de conférence. Nous ne croyons cependant pas que, pour rétablir la paix, il faille céder à l'agresseur ou demander à l'une des parties de faire des concessions unilatéralement, tout en laissant à l'autre le loisir d'user de la force jusqu'à la limite de ses capacités; capacités qui, de toute évidence, seraient fortement accrues par les concessions consenties par l'autre partie. Le rétablissement de la paix exige que les deux parties réduisent les combats, se rencontrent autour d'une table de conférence pour rechercher les moyens de permettre à la population du

Viet-Nam du Sud de décider elle-même de son propre avenir.

58. Mon gouvernement regrette profondément que les Nord-Vietnamiens ne se soient pas encore montrés disposés, au cours des entretiens préliminaires de Paris, à réagir de façon positive au geste des Etats-Unis limitant les bombardements sur le Viet-Nam du Nord, ni aux suggestions formulées par les Etats-Unis en vue d'une réduction des hostilités. Il ne saurait guère y avoir de progrès tant que l'on n'aura pas reconnu qu'il faut de part et d'autre faire preuve de modération et du désir de rechercher un compromis raisonnable. A notre sens, les autorités nord-vietnamiennes ne peuvent gagner sur les deux tableaux. Elles ne peuvent en même temps demander l'arrêt des bombardements sur le Viet-Nam du Nord et refuser de réduire en quoi que ce soit leur propre effort militaire. A notre avis, elles ne peuvent exiger, au nom de l'autodétermination, que les forces alliées soient retirées du Viet-Nam du Sud, tout en refusant de reconnaître au peuple sud-vietnamien le droit de décider librement de son propre avenir.

59. Les alliés, au Viet-Nam du Sud, ont maintes fois déclaré qu'ils souhaitaient voir les Nations Unies jouer un rôle important dans le rétablissement de la paix. Mon propre gouvernement serait heureux de toute assistance que les Nations Unies pourraient fournir pour parvenir à un règlement négocié et veiller ensuite à son exécution. Cependant, dans toute intervention, les Nations Unies doivent être prêtes à s'attaquer à tous les aspects complexes et difficiles de cette question si compliquée. Elles doivent être disposées aussi à défendre le principe fondamental de la libre détermination que l'Organisation soutient depuis si longtemps.

60. Ces dernières années, l'agression a souvent pris des formes nouvelles et indirectes, comme au Viet-Nam. Dans d'autres cas, elle garde son apparence classique. Une armée nombreuse franchit une frontière nationale pour imposer la volonté d'une grande puissance à une petite nation. C'est une agression de ce genre, en violation manifeste et flagrante de la morale et du droit internationaux, à laquelle nous avons récemment assisté en Tchécoslovaquie.

61. L'invasion de la Tchécoslovaquie par l'Union soviétique et ses alliés a été effectuée soudainement et sans avertissement. Des centaines de milliers de soldats ont déferlé sur le pays et continuent de l'occuper. On nous dit que certains d'entre eux vont y rester, selon toute apparence, indéfiniment. Il nous semble à cette distance — et peut-être peut-on juger aussi bien de loin — que les dirigeants du courageux peuple de Tchécoslovaquie ont été intimidés et contraints jusqu'à se voir obligés d'accepter l'exigence qu'ils gouvernent leur pays comme le souhaiterait l'Union soviétique. Toute l'affaire a été un coup très dur porté à l'espoir de maintenir les principes habituels de décence dans les relations entre Etats.

62. Les explications données aux divers pays du monde pour justifier l'invasion de la Tchécoslovaquie étaient, nous le savons, absolument fictives. Puis elles ont été remaniées, non sans cynisme, pour faire face à la situation inattendue devant laquelle se sont trouvés les agresseurs après leur entrée en Tchécoslovaquie. L'Union soviétique a affirmé, me semble-t-il, une doctrine dangereuse en arguant de son

droit illimité à l'intervention dans ce qu'elle considère comme sa sphère d'influence. Il nous semble que cette doctrine est celle de la force brutale, qui mène à l'illégalité internationale et, finalement, à l'anarchie. En Nouvelle-Zélande, nous n'en voulons absolument pas.

63. Ce qui me surprend, c'est que l'Union soviétique soit allée plus loin. Elle a affirmé que la situation en Tchécoslovaquie ne concerne pas notre organisation. Elle a mis directement le Conseil de sécurité, puis l'Assemblée, au défi de réagir à cette situation. Je crois qu'il nous faut répondre en termes tout aussi catégoriques. Les limites de ce que peut faire l'Organisation dans le cas de l'agression contre la Tchécoslovaquie n'ont été malheureusement que trop évidentes. Mais les membres du Pacte de Varsovie qui ont participé à l'invasion ne doivent pas se bercer de l'illusion que la communauté internationale est prête à oublier leurs actes ou à en faire abstraction. Aucun petit Etat qui compte sur la sécurité collective ne peut manquer d'utiliser cette tribune pour exprimer le désarroi et la colère suscités par le fait qu'une grande puissance ait écrasé une plus petite nation.

64. Je me dois donc de déclarer que la population de Nouvelle-Zélande tout entière, pour autant que je sache, a été horrifiée et indignée au fur et à mesure que se dévoilait la perfidie soviétique en Tchécoslovaquie. Nous savions que ce qui se passait en Tchécoslovaquie mettait à dure épreuve la trame délicate de la paix et de la sécurité dans le monde. Nous pouvons être éloignés de ces événements, mais nous ne saurions y être indifférents. Une menace à la paix ou une rupture de la paix, où que ce soit, affecte tous les Membres de cette organisation. C'est pourquoi mon pays se sent affecté par la tragédie tchécoslovaque.

65. L'affaire tchécoslovaque comporte un autre aspect, peut-être plus général, que je trouve particulièrement troublant. Le 21 août de cette année, les représentants de l'Union soviétique dans les différents pays ont demandé à expliquer aux ministres des affaires étrangères auprès de qui ils étaient accrédités ce que les troupes soviétiques faisaient en Tchécoslovaquie. On m'a dit — ainsi, je suppose, qu'aux autres ministres des affaires étrangères — que les troupes soviétiques et les autres forces des membres du Pacte de Varsovie se trouvaient en Tchécoslovaquie sur l'invitation du gouvernement de ce pays. De toute évidence, ce que l'on m'a dit, ce que l'on a dit à d'autres, ce que l'on a dit au Conseil de sécurité et ce que l'on a dit au monde n'était pas vrai.

66. Dans les affaires internationales, comme dans nos affaires intérieures, la vérité et la confiance, nous en sommes convaincus, ne peuvent pas être importantes un jour et sans intérêt le lendemain. Ceux qui parmi nous ont participé à l'élaboration de décisions de nature à affecter de façon vitale l'avenir de nos pays doivent avoir une certaine confiance en ceux avec qui ils doivent traiter. Le plus souvent, nous sommes obligés de faire confiance à la parole donnée par une grande puissance. C'est très important; notre vie pourrait en dépendre. La recherche d'un monde meilleur et plus sûr, nous semble-t-il, a été tristement compromise par la violation brutale de cette confiance.

67. A notre sens, s'il est un domaine des relations internationales dans lequel le progrès dépend entièrement

de la confiance, c'est assurément le désarmement, j'entends le désarmement mondial. On aurait dû depuis longtemps réduire de manière appréciable les risques que suscitent l'existence, la diffusion et le perfectionnement constant des armes nucléaires et autres armes épouvantables de guerre, ainsi que de leurs vecteurs. Les événements de Tchécoslovaquie ne manqueront certainement pas d'avoir des répercussions affligeantes, ici comme ailleurs, dans la discussion de cette question vitale. En même temps, la communauté internationale ne saurait renoncer; elle doit poursuivre cet objectif. Une tragédie serait aggravée par une autre si ces événements arrêtaient tout nouveau progrès vers le désarmement. Mais je tiens à dire au représentant de l'Union soviétique que son gouvernement a suscité des difficultés pour les autres pays. Monsieur Gromyko s'est-il rendu compte de nos sentiments lorsque, tandis que se déroulait la tragédie tchécoslovaque, il a préconisé de nouvelles mesures de désarmement? Comprend-il que nous n'avons pas d'autre possibilité que d'évaluer ses paroles selon le critère que nous fournissent les dires de l'Union soviétique et la bonne foi soviétique encore très présents en nos mémoires?

68. La conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [voir résolution 2373 (XXII)] a été une mesure essentielle vers le contrôle des armes nucléaires. Ce que nous attendons maintenant, c'est un accord rapide sur de nouvelles mesures plus importantes encore, qui permettent d'enrayer et de réduire la dangereuse rivalité des puissances actuellement dotées d'armes nucléaires. Nous espérons de tout coeur que la route n'a pas été bloquée par les événements récents.

69. Depuis quelque temps déjà, mon gouvernement estime qu'une interdiction totale de tous essais nucléaires présente la plus grande urgence. Les essais de bombes nucléaires que la France persiste à effectuer dans l'atmosphère — y compris, cette année, les armes thermonucléaires — représentent une cause de soucis graves pour la Nouvelle-Zélande. L'inquiétude que suscitent pour nous les essais français est particulière parce que ces essais ont lieu dans le Pacifique Sud, relativement près de la Nouvelle-Zélande, mais encore plus près d'autres pays avec lesquels nous sommes en rapports étroits et dont nous sommes responsables sur le plan international. Toutes les précautions doivent être prises — je sais qu'elles le sont — et, en conséquence, les risques pour la santé sont peut-être minimes, mais ils existent quand même. Les autres dangers sont infiniment plus grands. Nous nous élevons contre les essais effectués dans l'atmosphère tant par la France que par la Chine, car ils vont directement à l'encontre des efforts réalisés au cours des récentes années par la communauté internationale pour arrêter la course aux armements.

70. Une bonne partie de mes remarques, aujourd'hui, a porté sur l'aptitude des Nations Unies à répondre à leur objectif fondamental selon la Charte, à savoir la sécurité collective. Je voudrais maintenant citer un extrait de ce qu'a dit jadis un représentant de la Nouvelle-Zélande :

“La Société des Nations... semble s'en aller à la dérive. Nous avons constaté avec consternation, au cours de ces dernières années, les échecs qu'elle a subis alors qu'elle aurait dû remplir avec quelque efficacité sa fonction

essentielle, à savoir le maintien de la paix du monde : nous ne saurions rester indifférents, ni voir sans émotion et sans protestation les événements évoluer d'une manière qui prive l'humanité de tout sentiment réel de sécurité. Nous espérons un retour aux principes... qui seuls, à notre avis, offrent une perspective sûre et certaine de voir s'arrêter le glissement actuel.”

71. Ces paroles ont été prononcées par le représentant de la Nouvelle-Zélande devant l'Assemblée de la Société des Nations le 29 septembre 1936. Voici la raison pour laquelle j'ai fait cette citation : deux ans après cette déclaration, les rues et les places de Prague résonnaient sous les bottes d'une armée étrangère. Je tiens à rappeler à cette assemblée qu'il y a deux mois seulement ce bruit menaçant a retenti de nouveau dans la même ville, à Prague. En 1938, le monde s'est désintéressé de la Tchécoslovaquie, et, ce faisant, il a sonné le glas de la Société des Nations, organisation en laquelle les hommes de l'époque — des hommes qui voyaient loin — avaient placé leurs espoirs de paix non seulement pour leur temps, mais aussi pour les générations à venir. Aujourd'hui, nous plaçons ces mêmes espoirs — tout du moins, en Nouvelle-Zélande — en cette organisation-ci, et nous devons veiller à ce qu'elle ne connaisse pas le triste sort de son prédécesseur.

72. Quoi que les Nations Unies aient pu faire jusqu'à maintenant — et leurs réalisations sont considérables dans certains domaines —, nous devons reconnaître le fait qu'elles sont loin d'avoir atteint leur but final. Elles en sont si loin que l'on commence à douter, dans bien des pays du monde, de leur capacité à l'atteindre jamais. Je déclare donc qu'il est de notre devoir à tous de ne pas perdre ce but de vue et de n'épargner aucun effort afin de pouvoir réaliser la vision de ces hommes qui ont créé à San Francisco, en 1945, cette grande organisation que nous croyons indispensable. Si l'on veut que l'Organisation des Nations Unies demeure une force essentielle dans la vie de la communauté internationale, il faut qu'elle revienne à ses premiers principes. C'est la seule façon pour elle de devenir cet instrument puissant et efficace de la sécurité collective que voulaient en faire ses fondateurs.

73. Je conclurai en disant qu'ils ne s'étaient pas trompés dans leur vision; il n'y avait rien de mauvais dans leur création; il ne saurait être possible de la remplacer. Ce qu'il faut, c'est la faire fonctionner, c'est l'empêcher tout d'abord d'aller à la dérive. Parce que le peuple de Nouvelle-Zélande croit en la Charte et en les Nations Unies, je peux vous promettre que mon gouvernement renouvellera ses efforts pour insuffler vie et substance aux principes et aux objectifs de l'Organisation.

74. M. BASHEV (Bulgarie) : C'est avec un profond regret que nous devons constater les tentatives des représentants de certains pays occidentaux pour introduire dans les débats de la présente session l'esprit de la politique qui engendre et maintient la tension dans le monde.

75. Le discours du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Rusk [1677ème séance], en est une preuve. Le manque de modération de cette intervention est de nature non seulement à rendre plus difficiles les conditions des travaux de l'Assemblée générale, mais aussi à aggraver le climat international. Notre regret et notre préoccupation en sont

d'autant plus vifs qu'il s'agit des déclarations du gouvernement d'un grand pays dont les responsabilités pour la sauvegarde de la paix et de l'entente internationales sont très grandes. Le discours du Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni [1693ème séance], que nous avons écouté ce matin, m'oblige à faire les mêmes observations. Mais peut-être n'y a-t-il pas de raison de s'en étonner. Peut-être le discours de M. Rusk n'est-il que la manifestation inévitable d'une politique qui fait naître l'incertitude et les dangers sur tous les continents.

76. Nous nous voyons donc obligés de rappeler, comme à la session précédente de l'Assemblée générale [1575ème séance], qu'en raison de cette politique, la détérioration de la situation internationale s'accroît. En effet, non seulement aucun progrès n'a pu être réalisé en vue de la solution des deux conflits ouverts — la guerre au Viet-Nam et la crise au Proche-Orient —, mais la tension dans le monde ne cesse de s'accroître par suite de l'aggravation de la situation en Europe due à la politique de l'OTAN. Cette politique porte une atteinte sérieuse au processus positif de détente qui, grâce aux efforts sincères des Etats socialistes et de certains pays d'Europe occidentale, ne cessait de s'affirmer dans les relations entre l'Est et l'Ouest.

77. Il suffirait d'examiner les décisions et les activités de l'OTAN, ces dernières années, pour en avoir la confirmation. D'après les données officielles du Pentagone, publiées en décembre 1967, en six ans les Etats-Unis ont doublé leurs stocks d'armes nucléaires en Europe. Des décisions et des initiatives ont été prises en vue de créer des zones de mines nucléaires le long des frontières avec les pays socialistes, y compris dans les Balkans. La mise en oeuvre des décisions visant "le renforcement" des flancs nord et sud du bloc atlantique et la création de marines de guerre indépendantes de l'OTAN dans l'Atlantique et dans la Méditerranée est en cours. A la session de l'OTAN de décembre 1967, l'augmentation considérable des dépenses destinées au rééquipement des armées atlantiques avec du matériel nouveau et plus moderne avait été décidée. Les forces navales et aériennes de l'OTAN en Méditerranée ont été renforcées par des unités nouvelles, dont certaines dotées d'armes nucléaires. Toutes ces mesures militaires sont exécutées selon des théories et des doctrines politiques et militaires dangereuses et sont accompagnées d'une activité fébrile des états-majors de l'OTAN et de manoeuvres militaires incessantes dans toute l'Europe occidentale.

78. Il y a à peine quelques mois, la dernière session de l'OTAN à Reykjavik¹ a approuvé ouvertement la politique de revanche de la République fédérale d'Allemagne, dont les dépenses militaires dépassent déjà celles de l'Allemagne hitlérienne pour la préparation de la seconde guerre mondiale. Depuis quelque temps, de nouveaux plans sont élaborés en vue de l'augmentation des effectifs militaires de l'OTAN en Europe et du renforcement de la course aux armements.

79. La politique militariste de l'Alliance atlantique, et surtout celle des milieux dirigeants de Washington et de Bonn qui en sont les principaux promoteurs, est une source permanente de tension en Europe. C'est dans le cadre de

cette politique que des plans concernant la Tchécoslovaquie ont été élaborés pour renverser le rapport des forces en Europe et pour entamer l'ensemble du *statu quo* sur notre continent. C'étaient là des plans dangereux pour la paix en Europe, que les mesures des pays socialistes en vue de la consolidation du régime socialiste de la Tchécoslovaquie ont fait échouer.

80. Quelle est, face à cette politique de l'OTAN, l'alternative que les Etats socialistes proposent ? Avant tout, c'est leur ferme détermination de coopération effective avec les pays d'Europe occidentale, y compris les Etats membres de l'Alliance atlantique aussi bien pour la solution des problèmes politiques que pour l'élargissement des rapports économiques, techniques et culturels. A la course aux armements, ils opposent le désarmement; aux blocs militaires de l'Occident, un système valable de sécurité collective européenne; aux groupements économiques fermés, le développement harmonieux, sur une base équitable, des échanges commerciaux. Tant que cela dépendra des pays socialistes, ils ne se laisseront pas détourner de cette voie.

81. En dépit de l'opposition ouverte ou dissimulée de l'OTAN, cette politique a donné, ces dernières années, des résultats encourageants. La collaboration et les rapports des Etats socialistes avec un grand nombre de pays européens, tels la France, les pays nordiques, l'Autriche, la Turquie et autres, se sont développés et considérablement enrichis au profit réciproque de ces pays et dans l'intérêt de l'Europe. Nous espérons que ce processus positif pourra s'étendre également aux rapports avec d'autres Etats occidentaux, et nous sommes prêts, de notre côté, à y collaborer sincèrement. Il faudrait donc que l'Occident s'en tienne, lui aussi, à des appréciations réalistes et équilibrées de l'état actuel des choses s'il désire contribuer à surmonter les dangers menaçant la stabilité, la sécurité et le développement pacifique en Europe. C'est de cette façon seulement que l'on pourrait créer des conditions favorables à la détente et à la coexistence pacifique.

82. Une manifestation concrète de la politique de paix des pays socialistes et de leur préoccupation pour la sécurité des peuples est le nouveau programme de l'Union soviétique pour l'arrêt de la course aux armements et pour le désarmement.

83. Ce programme fait suite au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)], qui constitue un progrès considérable réalisé grâce aux efforts déployés durant de longues années par les Nations Unies et par la grande majorité des pays Membres dans le domaine du désarmement. C'est la confirmation de la thèse prédominante aux Nations Unies que les mesures partielles constituent une bonne méthode pour arriver à l'objectif final : le désarmement général et complet.

84. La grande majorité par laquelle l'Assemblée générale a approuvé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le fait que plus de 80 Etats Membres l'ont déjà signé nous font espérer qu'il pourrait entrer en vigueur dans un proche avenir. On ne devrait cependant pas sous-estimer le fait que certains milieux continuent leurs attaques contre le Traité. La République fédérale d'Allemagne, qui s'efforce de s'assurer la possession d'armes nucléaires pour sa politique de revanche, renouvelle ses efforts en vue d'em-

¹ Réunion du Conseil de l'OTAN, tenue les 24 et 25 juin 1968.

pêcher l'entrée en vigueur du Traité. A ces tentatives de la République fédérale viennent s'ajouter les efforts de certains pays de l'Europe occidentale ainsi que de certains hommes politiques des Etats-Unis. Nous comprenons cependant que ces tentatives ne devraient pas être confondues avec le souci des pays désirant obtenir des garanties plus solides contre une agression nucléaire. La sécurité complète, c'est l'interdiction totale des armes nucléaires et la destruction de leurs stocks; mais dans la situation actuelle, le fait même de la limitation de la prolifération de ces armes est déjà une garantie pour la sécurité des Etats. Les déclarations des trois puissances nucléaires, approuvées par la résolution du Conseil de sécurité du 19 juin dernier [255 (1968)], constituent une assurance supplémentaire.

85. Tous ces problèmes démontrent la nécessité impérieuse d'arrêter la course aux armements, ce qui explique l'intérêt général suscité par le mémorandum de l'Union soviétique [A/7134] concernant certaines mesures urgentes relatives au désarmement et à l'arrêt de la course aux armements. Ce document tient compte de l'expérience de longues années de négociations sur le désarmement, ainsi que des idées et des suggestions d'un grand nombre d'Etats. Il répond donc aussi bien à l'intérêt général de l'humanité qu'aux intérêts spécifiques des différents pays et des diverses régions. Nous voudrions souligner ici l'importance particulière de la proposition relative à la conclusion d'une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires en tant que nouveau pas d'une importance politique et morale capitale pour le renforcement de la sécurité des pays. Dans l'ordre des mesures visant la limitation du danger nucléaire, la proposition de création de zones dénucléarisées comprenant non seulement de vastes régions, mais des groupes d'Etats restreints et même des pays individuels, se présente sous une nouvelle lumière; formulée de cette façon, elle ouvre des possibilités plus grandes de constituer des zones libres d'armes nucléaires.

86. Au sujet de cette proposition, nous voulons déclarer que la Bulgarie continue de croire à la vitalité de l'idée de la transformation des Balkans en une zone dénucléarisée. La réalisation d'une telle initiative constituerait une nouvelle étape positive en vue de la compréhension et de la coopération entre les pays balkaniques, et jouerait un grand rôle pour la diminution de la tension en Europe et dans les régions géographiques voisines. Nous nous déclarons donc prêts à apporter notre contribution à la mise en oeuvre de cette idée ainsi qu'à d'autres mesures efficaces en vue de la consolidation de la confiance et des rapports de bon voisinage entre les peuples balkaniques. L'évolution favorable dans les Balkans, ces dernières années, nous donne la certitude que les pays du Sud-Est européen pourraient affronter avec succès des tâches encore plus ambitieuses pour le règlement pacifique des relations dans cette importante région de notre continent.

87. La signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est, hélas! le seul fait encourageant dans la situation internationale, qui reste toujours assombrie par la guerre au Viet-Nam, une guerre que les Etats-Unis ne cessent d'élargir en y engageant leur énorme potentiel militaire.

88. L'ouverture des conversations entre les représentants de la République démocratique du Viet-Nam et des

Etats-Unis, à Paris, éveilla des espoirs timides quant aux possibilités de la solution du conflit vietnamien. Cependant, les positions rigides des Etats-Unis aux entretiens de Paris dissipèrent vite ces espoirs. Il n'y a rien de nouveau, rien de positif ni de constructif, dans l'attitude américaine.

89. Les représentants des Etats-Unis se plaisent à répéter qu'ils sont prêts à négocier pour le règlement pacifique du conflit vietnamien n'importe quand, n'importe où et sans conditions préalables; et ils s'indignent quand on met en cause la sincérité de leurs mobiles. Il serait opportun de rappeler les paroles de M. Goldberg, qui avait proposé, ici même [voir 1412ème et 1562ème séances], de mettre à l'épreuve les professions de foi du Gouvernement américain. Eh bien, déjà à la première petite épreuve, lorsque se posa la question du choix du lieu des conversations préalables, le défaut de sincérité des Etats-Unis fut mis en lumière. Ce n'est que grâce à la bonne volonté de la République démocratique du Viet-Nam que l'ouverture des entretiens n'a pas échoué, malgré l'inconséquence des positions américaines.

90. Dans ces conditions, il est évident que la profession de foi du Gouvernement des Etats-Unis pourrait encore moins résister à l'épreuve de négociations politiques sérieuses. La conduite des Etats-Unis à Paris le prouve suffisamment.

91. Le refus obstiné des Etats-Unis d'arrêter tous les bombardements aériens du territoire de la République démocratique du Viet-Nam est l'obstacle principal au progrès des conversations de Paris. Dans cet ordre d'idées, il serait légitime de poser la question suivante: quelle est la justification morale, politique ou même militaire du refus des Etats-Unis d'arrêter les bombardements? Il est unanimement reconnu qu'une telle justification n'existe pas. D'après l'avis de spécialistes qualifiés des Etats-Unis, la valeur militaire de tous les programmes américains de bombardement de la République démocratique du Viet-Nam est limitée. Sans avoir des effets militaires substantiels, ils ne font qu'accroître les dégâts matériels, le nombre des victimes et les souffrances de la population civile vietnamienne. Il est par conséquent évident que les bombardements n'ont pas de sens du point de vue militaire, qu'ils sont nuisibles du point de vue politique et condamnables du point de vue moral. Pourquoi les Etats-Unis persistent-ils alors dans leurs efforts pour justifier la nécessité des raids aériens? C'est sans doute pour dissimuler leur mauvaise foi et leur manque de désir sincère d'entamer des pourparlers sérieux en vue de la solution du conflit vietnamien. Ou, comme vient de l'indiquer une revue américaine, le Gouvernement des Etats-Unis réclame à la fois le droit à l'escalade continue et au crédit de l'opinion publique internationale pour être en quête de paix au Viet-Nam. Et pourtant, il n'existe, pour les Etats-Unis, pas d'autre voie conduisant à l'arrêt de la guerre et à la solution du problème que les négociations. Mais la route des négociations passe par la cessation totale et inconditionnelle des bombardements et de tout autre acte de guerre contre la République démocratique du Viet-Nam. Des possibilités seront ainsi créées de procéder à la discussion de toutes les questions intéressant les deux parties, dans le but d'arriver au règlement politique du problème vietnamien dans son ensemble sur la base des Accords de Genève de 1954. Si les Etats-Unis désirent un tel règlement, ils doivent abandonner la ligne de l'escalade, tenir compte de la situation réelle au Viet-Nam et reconnaître le Front national de libération du Viet-Nam du Sud.

92. La politique d'agression des Etats-Unis en Asie trouve, par ailleurs, son expression dans les actes de provocation contre la République populaire démocratique de Corée.

93. La cause principale de la tension dans cette partie du monde est la présence de troupes d'occupation américaines sur le territoire de la Corée du Sud, l'immixtion dans les affaires intérieures du peuple coréen, ainsi que les obstacles que les Etats-Unis continuent de dresser à la réunification nationale du pays.

94. Contrairement à la politique des Etats-Unis, la République populaire démocratique de Corée observe strictement la Convention d'armistice de 1953 et aspire à la réunification du pays par voie pacifique. Dans son mémorandum du 25 juillet 1968 [A/C.1/970], le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a réitéré ses propositions relatives à l'organisation d'élections libres dans le Sud et dans le Nord, sans ingérence de l'extérieur et après le retrait des troupes étrangères.

95. Le retrait immédiat des troupes américaines de la Corée du Sud, voilà le problème dont l'Assemblée générale devrait s'occuper, plutôt que du rapport de la prétendue commission des Nations Unies, qui sert uniquement les buts impérialistes des Etats-Unis dans cette région. C'est pour cette raison que, de concert avec d'autres pays, la Bulgarie a demandé l'inclusion à l'ordre du jour de la session des questions du retrait des troupes des Etats-Unis et de toutes les autres troupes étrangères occupant la Corée du Sud sous le couvert des Nations Unies [A/7184 et Add.1 et 2] et de la dissolution de la Commission des Nations Unies pour la réunification et le relèvement de la Corée [A/7182 et Add.1 à 4].

96. Lors de la discussion de ce problème, il serait indispensable d'inviter un représentant de la République populaire démocratique de Corée, dont la présence contribuerait de façon décisive à sa juste solution.

97. La situation dans le Proche-Orient reste critique. Les problèmes fondamentaux dans cette région, conséquence de l'agression d'Israël contre les pays arabes, attendent toujours leur solution.

98. Il y a actuellement deux tendances contradictoires concernant la crise du Proche-Orient et les méthodes pour arriver à sa solution : d'une part, c'est la politique rigide et intransigeante d'Israël qui, profitant de ses victoires temporaires, veut imposer ses prétentions non fondées sous la forme d'ultimatum; d'autre part, c'est la position modérée et constructive des pays arabes victimes de l'agression, qui se déclarent prêts à exécuter strictement la résolution [242 (1967)] du Conseil de sécurité, du 22 novembre 1967. De cette attitude des pays arabes est née une nouvelle chance pour la paix au Proche-Orient pour la solution de la crise dans l'intérêt de tous les pays en cause si toutefois, du côté israélien, on est prêt aussi à faire preuve de modération et de bonne volonté.

99. Dans ces conditions, il conviendrait d'entreprendre, par étapes, l'examen et le règlement conjoints des différentes questions, ainsi qu'il est proposé par la République arabe unie. En l'occurrence, la mission du représentant spécial du Secrétaire général, M. Jarring, pourrait être très

utile pour faciliter l'application de cette méthode. Malheureusement, les tentatives de M. Jarring en vue de créer des conditions propices à la solution du problème ont été accueillies par des coups de canon du côté israélien. Le dernier discours d'Abba Eban devant l'Assemblée générale [1686ème séance] n'est qu'une nouvelle confirmation du refus d'Israël de se conformer à la résolution du Conseil de sécurité et de prêter la moindre attention à des propositions susceptibles de faciliter son application. On pourrait se demander pourquoi il en est ainsi. Israël ne voit-il pas que cette position rigide n'a pas de perspective et qu'elle pourrait conduire à une nouvelle explosion de la crise dans le Proche-Orient ?

100. Il est évident que l'intransigeance d'Israël est inspirée et soutenue par ses protecteurs occidentaux. Le ministre israélien de la défense n'a-t-il pas déclaré que les positions des Etats-Unis importent davantage pour son pays que les résolutions du Conseil de sécurité ? Par conséquent, un changement de l'attitude israélienne n'est probable qu'après une modification de la ligne politique des puissances occidentales, et que si celles-ci s'engageaient sincèrement dans la voie de l'application de la résolution des Nations Unies avant qu'il ne soit trop tard.

101. Une fois de plus, nous sommes contraints, à notre vif regret, de faire la constatation que le processus de la libération nationale des peuples et de la liquidation définitive du système colonial n'est toujours pas terminé. Le colonialisme continue à dominer sur de vastes territoires du continent africain et dans d'autres parties du monde. Comme le Secrétaire général l'a fait remarquer dans l'introduction du rapport annuel, en attirant plus particulièrement l'attention sur l'Afrique australe, "la volonté collective des Nations Unies de mettre un terme au colonialisme semble s'être heurtée... à un mur d'arrogance méprisante" [A/7201/Add.1, par. 148].

102. En effet, l'Afrique du Sud, la Rhodésie du Sud et le Portugal ont formé en Afrique australe un bloc des forces coloniales pour consolider, par une terreur sauvage, la domination et l'exploitation des peuples de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée (Bissau), du Zimbabwe, de la Namibie. A cette alliance infâme, certains pays, ainsi que les grands monopoles occidentaux, apportent une aide militaire, financière et politique importante. Quelle en est la raison ? Sans doute est-ce la parenté de la philosophie politique qu'ils professent, les uns et les autres, et l'identité des intérêts matériels et militaires, qui les unissent.

103. Il faut donc opposer aux tentatives des forces de l'impérialisme et du colonialisme visant à conserver et à affermir leur domination l'action collective de toutes les forces anticolonialistes.

104. Les décisions de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenue récemment à Alger², apportent indiscutablement une importante contribution à l'affermissement de l'unité et au renforcement de la lutte anti-impérialiste et anticolonialiste des pays africains. Ces décisions auront le soutien des peuples épris de liberté et de justice.

² Cinquième session de la Conférence, tenue du 13 au 16 septembre 1968.

105. L'aboutissement du processus de décolonisation est un problème urgent dans la solution duquel les Nations Unies doivent continuer à jouer un rôle important et à apporter leur appui toujours plus actif. Il faudrait, à cette fin, mettre en oeuvre toutes les possibilités de l'Organisation, assurer la collaboration de tous les organismes des Nations Unies appelés à servir les principes et les buts de l'Organisation.

106. Il est à noter, sous ce rapport, que les mesures visant la mise en oeuvre de la résolution 2311 (XXII), relative au rôle des institutions spécialisées dans l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session, sont insuffisantes. La discussion sur l'application de cette résolution par les institutions spécialisées et les organisations internationales associées aux Nations Unies doit donc conduire à l'adoption de nouvelles décisions et à une action plus efficace.

107. Accélérer le processus de la décolonisation définitive est un devoir impératif de la communauté internationale tout entière. Pour s'acquitter de cette tâche primordiale, elle devrait redoubler d'efforts et intensifier son action afin que le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies et le dixième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux puissent être célébrés par des progrès décisifs vers la solution des principaux problèmes coloniaux qui subsistent.

108. Les travaux des Nations Unies consacrés aux problèmes économiques et sociaux sont devenus ces dernières années particulièrement urgents en raison des aspirations légitimes des pays en voie de développement à trouver dans la coopération internationale des points d'appui de leurs propres efforts pour un développement plus rapide. Il est par conséquent tout naturel que le problème du sous-développement soit au centre des activités des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées.

109. Les activités des Nations Unies dans le domaine économique et social n'ont de valeur réelle que dans la mesure où elles contribuent à réduire l'écart dans le développement économique des différents pays. C'est sur ce fond qu'apparaît toute l'importance de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. La délégation bulgare partage le point de vue du Secrétaire général selon lequel les réalisations et les mécomptes de la première Décennie fournissent des conclusions utiles pour les travaux préliminaires en vue de la deuxième Décennie. En conséquence, pour assurer aux pays en voie de développement des rythmes de progrès économique accéléré, il serait essentiel de prévoir, dans le cadre de la deuxième Décennie, des mesures susceptibles de sauvegarder les intérêts économiques de ces pays. L'élimination de toute forme d'exploitation économique dans les rapports avec ces Etats et la garantie du respect de leur souveraineté sur leurs ressources naturelles et humaines doivent être le but essentiel de toute activité internationale dans le domaine du développement.

110. La question des moyens à utiliser pour arrêter le reflux des ressources financières de ces pays — problème qui, comme l'a constaté à sa deuxième session la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développe-

ment³, prend des proportions menaçantes — mérite une attention particulière.

111. L'élimination du retard économique et social des pays du tiers monde est liée à l'ensemble des problèmes de l'économie mondiale. En conséquence, il serait important d'assurer la participation effective de tous les pays et régions du monde à une division internationale du travail plus étroite et plus équitable, et de limiter les tendances croissantes à la "fragmentation" du marché international.

112. Enfin, il faudrait procéder à la suppression progressive des obstacles discriminatoires et à la libéralisation la plus complète possible des échanges internationaux. L'application de ces principes dans les rapports économiques internationaux faciliterait l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme concret pour le développement. De cette façon, la Décennie des années 70 pourrait contribuer plus efficacement aussi bien à la solution des difficultés économiques et sociales du monde contemporain qu'à la consolidation de la paix et de la collaboration entre tous les pays.

113. Car il existe une interdépendance entre l'économie et le politique. La consolidation de la paix et de la sécurité internationales et le progrès économique et social sont les deux aspects d'un même processus. Un monde libéré des conflits et des tensions est un monde où l'essor économique est assuré. L'absence d'une paix durable et de sécurité a toujours eu une influence négative sur les rapports économiques internationaux. Ce sont des vérités bien connues, mais on ne saurait résoudre les problèmes de la collaboration économique internationale et du développement en continuant à les négliger.

114. Un grand nombre de problèmes importants et graves sont posés devant notre organisation. De leur solution dépendent, dans une large mesure, la consolidation de la paix et l'affermissement de la confiance entre les peuples.

115. En dépit de l'activité croissante et de l'opposition de certaines forces qui essaient de barrer la voie au progrès, nous voulons espérer que la vingt-troisième session de l'Assemblée sera constructive, qu'elle pourra éliminer les nouveaux obstacles qui se dressent sur le chemin de la paix et de la collaboration entre les pays et contribuer à la solution juste et équitable des problèmes internationaux.

116. Permettez-moi, en terminant, de féliciter vivement M. Arenales de son élection à son poste élevé et de lui adresser les souhaits les plus sincères de la délégation bulgare pour le plein succès de sa tâche noble et difficile. Je voudrais aussi renouveler l'expression de notre reconnaissance au Président sortant, le camarade Mănescu, lequel, fort de la confiance de l'Assemblée générale, a si bien su s'acquitter de son devoir au cours des deux sessions chargées et complexes.

117. Le PRESIDENT : Je rappelle aux membres de l'Assemblée générale que, selon la décision prise à la 1692ème séance, le 11 octobre 1968, la liste des orateurs inscrits pour la discussion sera close le mardi 15 octobre à 17 heures.

La séance est levée à 17 heures.

³ La deuxième session de la Conférence s'est tenue à New Delhi du 1er février au 29 mars 1968.